

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_240705_054

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET EXTENSION À LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC 230704 16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°CCDC_240221_010 du 21 février 2024 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension à Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif (APD) par le maître d'ouvrage,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension à Lodève afin de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élève à onze-mille-cent-vingt euros Hors Taxes (11 120,00 € HT), soit treize-mille-trois-cent-quarante euros Toutes Taxes Comprises (13 344,00 € TTC), ce qui introduit un écart de vingt-six virgule soixante-six pourcents (26,66 %) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cinquante-deux-mille-huit-cent-vingt euros HT (52 820,00 € HT), soit soixante-trois-mille-trois-cent-quatre-vingt-quatre euros TTC (63 384,00 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 23, article 2313, opération 18000, programme 18,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240705-lmc111819-AR-1-
1

Date de télétransmission : 05/07/24

Date de publication : 10/07/2024

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le cinq juillet deux mille vingt-quatre,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MONSIEUR JEAN-LUC REQUI – PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC
1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Valérie GARNIER Architecture
et mandataire du groupement Valérie GARNIER Architecture / SAS DME INGENIERIE / MARC
CUSY

SAS Valérie GARNIER Architecture
3 Plan Voltaire – 34230 ADISSAN

TEL : 09 53 22 76 50 – 06 20 89 57 63

Numéro d'identification SIRET :

84152712000023

Code APE 7111Z

Num de TVA intracommunautaire FR08841527120

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension

■ Référence du marché public : 2024MOE008

■ Date de la notification du marché public : 27/02/2024

■ Durée d'exécution globale du marché public : 26 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 41 700,00 €
- Montant TTC : 50 040,00 €

D - Objet de l'avenant

L'objet de cet avenant est de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage. Le forfait de rémunération antérieur était provisoire car il était basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée par la collectivité aux travaux.

Le forfait de rémunération définitif est en hausse car l'estimation initiale avait sous-évalué le coût de l'aménagement des espaces extérieurs et de reprises des façades,

- Enveloppe prévisionnelle des travaux figurant à l'acte d'engagement : **300 000,00 € HT.**
- Enveloppe prévisionnelle des travaux en fin de phase APD : **380 000,00 € HT.**

Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre appliqué à l'enveloppe travaux est de 13,90 %.

- Rémunération initiale (acte d'engagement, forfait provisoire, sur base enveloppe prévisionnelle des travaux de 300 000,00€HT) :
 - Prix hors TVA : 41 700,00 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 8 340,00€
 - Montant TVA incluse : 50 040,00 €

calculés comme suit :

Phases	%	€HT	€TTC	Archi Valérie Garnier		BET DME ingenierie		Economiste Marc Cusy	
				Répartition	€HT	Répartition	€HT	Répartition	€HT
ESQ/APS	12,00 %	4 446,00 €	5 335,20 €	50,00 %	2 223,00 €	20,00 %	889,20 €	30,00 %	1 333,80 €
APD/PC	18,00 %	6 669,00 €	8 002,80 €	54,44 %	3 630,90 €	18,89 %	1 259,70 €	26,67 %	1 778,40 €
PRO	22,00 %	8 151,00 €	9 781,20 €	38,00 %	3 097,38 €	22,00 %	1 793,22 €	40,00 %	3 260,40 €
ACT/DCE	7,00 %	2 593,50 €	3 112,20 €	20,00 %	518,70 €	30,00 %	778,05 €	50,00 %	1 296,75 €
VISA/ SYN	5,00 %	1 852,50 €	2 223,00 €	73,60 %	1 363,44 €	26,40 %	489,06 €		
DET	32,00 %	11 856,00 €	14 227,20 €	80,00 %	9 484,80 €	20,00 %	2 371,20 €		
AOR	4,00 %	1 482,00 €	1 778,40 €	80,00 %	1 185,60 €	20,00 %	296,40 €		
OPC	Frft fixe	3 300,00 €	3 960,00 €	100,00 %	3 300,00 €				
SSI	Frft fixe	1 350,00 €	1 620,00 €			100,00 %	1 350,00 €		
TOTAL	100,00 %	41 700,00 €	50 040,00 €		24 803,82 €		9 226,83 €		7 669,35 €

- Le montant du forfait définitif de rémunération basé sur le montant prévisionnel des travaux fin de phase APD de 380 000,00 €HT est donc de :
 - Prix hors TVA : 52 820,00 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 10 564,00€
 - Montant TVA incluse : 63 384,00 €

Calculés comme suit :

Phases	%	€HT	€TTC	Archi Valérie Garnier		BET DME ingenierie		Economiste Marc Cusy	
				Répartition	€HT	Répartition	€HT	Répartition	€HT
ESQ/APS	12,00 %	5 780,40 €	6 936,48 €	50,00 %	2 890,20 €	20,00 %	1 156,08 €	30,00 %	1 734,12 €
APD/PC	18,00 %	8 670,60 €	10 404,72 €	54,44 %	4 720,66 €	18,89 %	1 637,78 €	26,67 %	2 312,16 €
PRO	22,00 %	10 597,40 €	12 716,88 €	38,00 %	4 027,01 €	22,00 %	2 331,43 €	40,00 %	4 238,96 €
ACT/DCE	7,00 %	3 371,90 €	4 046,28 €	20,00 %	674,38 €	30,00 %	1 011,57 €	50,00 %	1 685,95 €
VISA/ SYN	5,00 %	2 408,50 €	2 890,20 €	73,60 %	1 772,66 €	26,40 %	635,84 €		
DET	32,00 %	15 414,40 €	18 497,28 €	80,00 %	12 331,52 €	20,00 %	3 082,88 €		
AOR	4,00 %	1 926,80 €	2 312,16 €	80,00 %	1 541,44 €	20,00 %	385,36 €		
OPC	Frft fixe	3 300,00 €	3 960,00 €	100,00 %	3 300,00 €				
SSI	Frft fixe	1 350,00 €	1 620,00 €			100,00 %	1 350,00 €		
TOTAL	100,00 %	52 820,00 €	63 384,00 €		31 257,87 €		11 590,94 €		9 971,19 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 11 120,00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 13 344,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 26,66 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 820,00 €
- Montant TTC : 63 384,00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.